



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du conseil municipal local tenue le **mardi 14 juillet 2020** en vidéoconférence en vertu de l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Le conseil est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part aux discussions, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance se tiendra donc en vidéoconférence et sera diffusée sur le site internet de la Municipalité à compter du mercredi 15 juillet 2020.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery
Conseillers : Maureen Bédard
Raymond Bureau
David Hogan
Thomas Lavalée
Dorothy Noël

Absence : Shelley MacDougall

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :
Directrice générale et
secrétaire-trésorière : Heidi Lafrance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 15, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

S01-07-20

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous. Aucun sujet n'est ajouté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi du contrat pour la stabilisation de berge du chemin Redmond
4. Levée de la séance

3. OCTROI DU CONTRAT POUR LA STABILISATION DE BERGE DU CHEMIN REDMOND

S02-07-20

ATTENDU QU'un appel d'offres pour la stabilisation de berge du chemin Redmond a été publié dans le Journal de Québec et sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en date du 10 juin 2020;

ATTENDU QUE sept (7) entrepreneurs ont déposé des soumissions et que celles-ci ont été ouvertes le 2 juillet 2020 à 11 h 05 en présence de Heidi Lafrance, directrice générale, Brent Montgomery, Maire, Carolyn McCarthy, adjointe administrative et M. Dany Laberge, contremaître au Service des travaux publics. L'ouverture des soumissions a été

filmée étant donné l'interdiction de tenir des rencontres publiques en raison de la COVID-19.

Les résultats des soumissions sont les suivants et ceux-ci sont disponibles sur le site internet du SEAO :

Entrepreneurs	<u>Option A</u> Travaux en 2020 <i>(montant incluant les taxes)</i>	<u>Option B</u> Travaux en 2021 <i>(montant incluant les taxes)</i>
Maxi-Paysage inc.	156 770,83	164 605,95
Construction Lemay inc.	200 976,30	210 174,30
Rochette Excavation inc.	202 776,81	208 377,24
PAX Excavation inc.	229 892,51	234 021,26
Les Excavations Lafontaine inc.	260 610,08	266 326,17
AXCO Aménagements inc.	305 000,00	303 000,00
ADV Excavation inc.	321 443,66	340 638,30

ATTENDU QUE la soumission de Maxi Paysage a été jugée non conforme vu notamment l'absence de chèque visé comme garantie de soumission et de lettres d'engagements confirmant que cette compagnie sera en mesure de fournir les différentes garanties exigibles.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la stabilisation des berges du chemin Redmond pour l'option A – Travaux 2020 à la compagnie Construction Lemay inc. au montant de 200 976,30 \$ incluant les taxes.

D'autoriser le Maire et la directrice générale à signer au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

À noter : Dans le cadre de ce projet, des demandes d'autorisation devaient être reçues de Pêches et Océans Canada, du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques ainsi que du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs.

En date du 16 juin 2020, la Municipalité a reçu l'autorisation de Pêches et Océans Canada.

Le MFFP demande à la Municipalité une compensation monétaire de 9 362,00 \$ pour la perte d'habitat faunique. En date du 6 juillet 2020, la Municipalité a reçu l'autorisation du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs.

Le MELCC demande à la Municipalité une contribution financière de 8 839,94 \$ pour des pertes de milieux humides et hydriques. En date du 13 juillet 2020, la Municipalité a reçu l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Ce projet fait l'objet d'une demande de réclamation auprès du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme général d'aide financière lors de sinistres à la suite de la crue printanière de 2019.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 18 h 25.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.